

# Rapport d'activité 2018



Centre d'Orientation Socio-Professionnelle asbl

30, rue de Diekirch L-7440 Lintgen

RCS 9620

## **A. Introduction**

Réunis en assemblée générale constituante en date du 04 juillet 2013,

- le Centre d'Initiative et de Gestion local Differdange asbl,
- le Centre d'Initiative et de Gestion local Esch-sur-Alzette asbl,
- Forum pour l'Emploi asbl et
- ProActif asbl

ont constitué une association sans but lucratif, dénommée «Centre d'Orientation Socio-Professionnelle asbl», conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928 relative aux associations sans but lucratif et les fondations.

La mission du COSP est notamment d'évaluer les compétences sociales et professionnelles des demandeurs d'emploi afin de rédiger un avis d'orientation pour l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).

A cette fin, les demandeurs d'emploi sont sélectionnés par l'ADEM et dirigés vers le COSP où ils participent à un parcours d'orientation pendant 8 semaines.

Le COSP gère actuellement 3 centres d'orientation se situant à Lintgen 30, rue de Diekirch L-7440, à Bastendorf 2, Haerebiergstrooss L-9350 ainsi qu'à Differdange 60, rue Emile Mark L-4620.

Le budget de l'année 2018 prévoyait un nombre EPT (Equivalent plein temps) du personnel de structure de 42,15 ETP pour l'année en question.

- Au cours de l'année, 9 collaborateurs ont quitté notre association dont 3 départs en retraite et 2 CDD remplaçants d'un congé parental respectivement d'un congé maladie de longue durée venant à échéance.
- 3 collaborateurs ont repris leur service après des congés de maternité, congé parental ou congé maladie de longue durée.
- 7 nouvelles recrues ont été engagées, dont 3 venant remplacer les départs en retraite.
- Un collaborateur travaillant comme remplaçant sous CDD a été engagé sous CDI.
- Un collaborateur bénéficie d'un congé à temps partiel pour raisons thérapeutiques.

Le taux de rotation du personnel est de 16,6 %.

## **B. L'encadrement des participants**

Pendant la période du 01 janvier au 31 décembre 2018, au total 594 demandeurs d'emploi ont participé aux périodes d'évaluation organisées dans les 3 centres.

Le COSP accueille trois catégories de participants différentes :

1) Le projet « Demandeurs d'emploi »

Les demandeurs d'emploi, inscrits auprès de l'ADEM et sélectionnés par celle-ci, s'engagent à suivre une période d'évaluation de 8 semaines, englobant des formations sociales, techniques, informatiques et linguistiques pendant laquelle ils sont encadrés par des conseillers en réinsertion socioprofessionnelle.

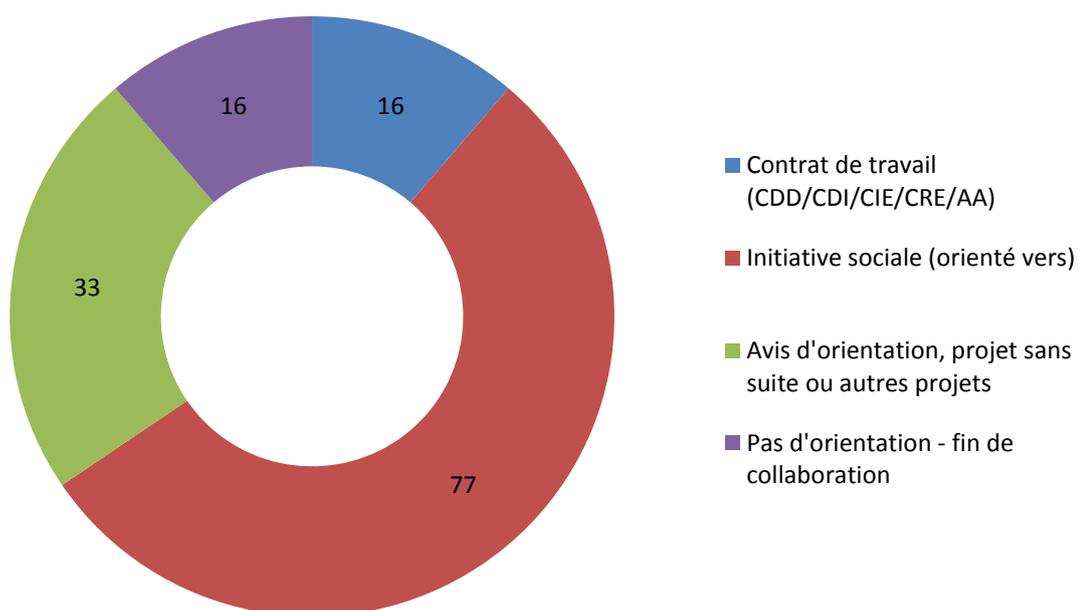
L'objectif consiste à évaluer les compétences pour chaque participant et à dresser un avis d'orientation destiné à l'ADEM. L'avis d'orientation est réalisé par l'équipe du COSP en étroite collaboration avec l'ADEM. Au terme de la période d'évaluation, ce bilan des compétences sociales et professionnelles et l'avis d'orientation sont transmis à l'ADEM qui reprend le suivi et le placement des demandeurs d'emploi.

142 personnes ont participé à ce projet en 2018. Au cours de la période d'évaluation, 16 personnes ont arrêté le projet avant le terme prévu, 126 participants ont terminé leur parcours d'orientation ce qui correspond à 87% des recrutés. 11 personnes ont effectué une EEE (Expérience en Entreprise) de deux semaines dans une entreprise privée.

Suite aux 8 semaines au COSP, 77 personnes ont été orientées vers une initiative sociale, 16 personnes ont intégré le premier marché de l'emploi en signant un contrat de travail (CDD/CDI/CIE/Apprentissage adulte etc.).

Ceci correspond à un taux de placement de 76% par rapport au total de ceux qui ont terminé le parcours au COSP.

**Orientation des participants - projet DE**  
n = 142



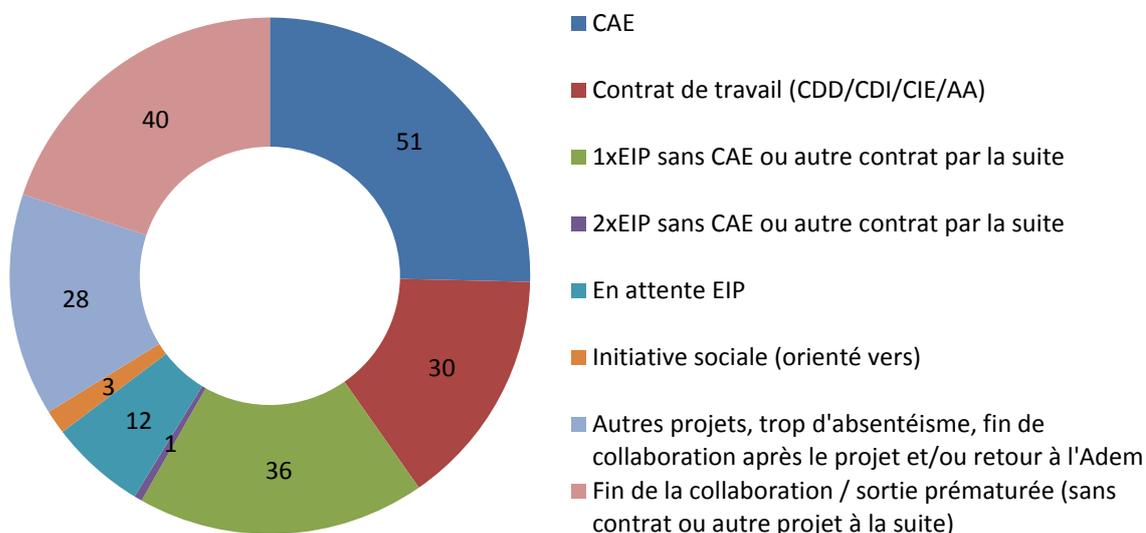
## 2) Le projet « JOBELO »

Dans le cadre de la «Garantie Jeunesse», des jeunes de 18 à 24 ans, inscrits à l'ADEM, peu ou pas qualifiés et sans projet professionnel en cours, peuvent être assignés par l'ADEM. Ces jeunes participent à la période d'évaluation de 8 semaines du COSP, suivie d'une expérience d'initiation professionnelle (EIP) d'une durée d'un mois dans une entreprise privée. Pendant leur stage, ils restent affectés au COSP et bénéficient d'un suivi personnalisé qui est garanti par leur conseiller en réinsertion professionnelle du COSP. A la fin de l'EIP, une évaluation est réalisée par l'employeur, le jeune et son conseiller. En cas d'une évaluation positive, le jeune continue son parcours auprès de l'entreprise sous un Contrat d'Appui Emploi Agrément (CAE-agrément) d'une durée d'un an. Pendant ce temps, il a la possibilité de suivre des cours de remise à niveau au CNFPC pour pouvoir accéder à un apprentissage professionnel.

201 personnes ont participé à ce projet en 2018. Au cours de la période d'évaluation, 40 personnes ont abandonné le projet avant le terme prévu ou ont été renvoyées. 150 participants ont terminé leur parcours d'orientation de 8 semaines et 11 personnes ont pu être insérées sur le marché de l'emploi durant cette période ce qui correspond au total à 80% de ceux qui ont commencé le parcours.

51 personnes ont été engagées sous contrat CAE pour une durée d'une année. 30 personnes ont directement intégré le premier marché de travail (CDD/CDI/CIE/Apprentissage adulte etc.) et 3 personnes ont été orientées vers une initiative sociale. Ceci correspond à un taux de placement de 56% par rapport au total de ceux qui n'ont pas quitté le parcours prématurément.

**Orientation des participants - projet JOBELO**  
n = 201



## 1) Le projet-pilote COSP-HR

Le projet-pilote COSP-HR (Handicap et Reclassement) vise à faciliter l'évaluation, l'orientation et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi qui ont le statut de salarié handicapé ou qui sont en reclassement externe.

Le projet a été lancé début 2017 à l'initiative de l'ADEM et bénéficie en 2018 pour la deuxième année d'un cofinancement par le Fonds social européen, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, le Ministère de la Santé et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande-Région. L'objectif principal consiste à évaluer les compétences des demandeurs d'emploi handicapés ou reclassés. Ils sont ainsi accompagnés par des équipes professionnelles et médicales du Rehazenter, du Centre Hospitalier Neuro- Psychiatrique et du COSP.

Le Ministère de la Famille, l'UEL (Union des entreprises luxembourgeoises) et l'INDR (Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises) participent également à ce projet innovant.

Les candidats suivent un parcours d'évaluation et d'orientation de deux mois au COSP qui sert à évaluer leurs capacités de travail en tenant compte de leurs difficultés fonctionnelles et de leurs problèmes de santé.

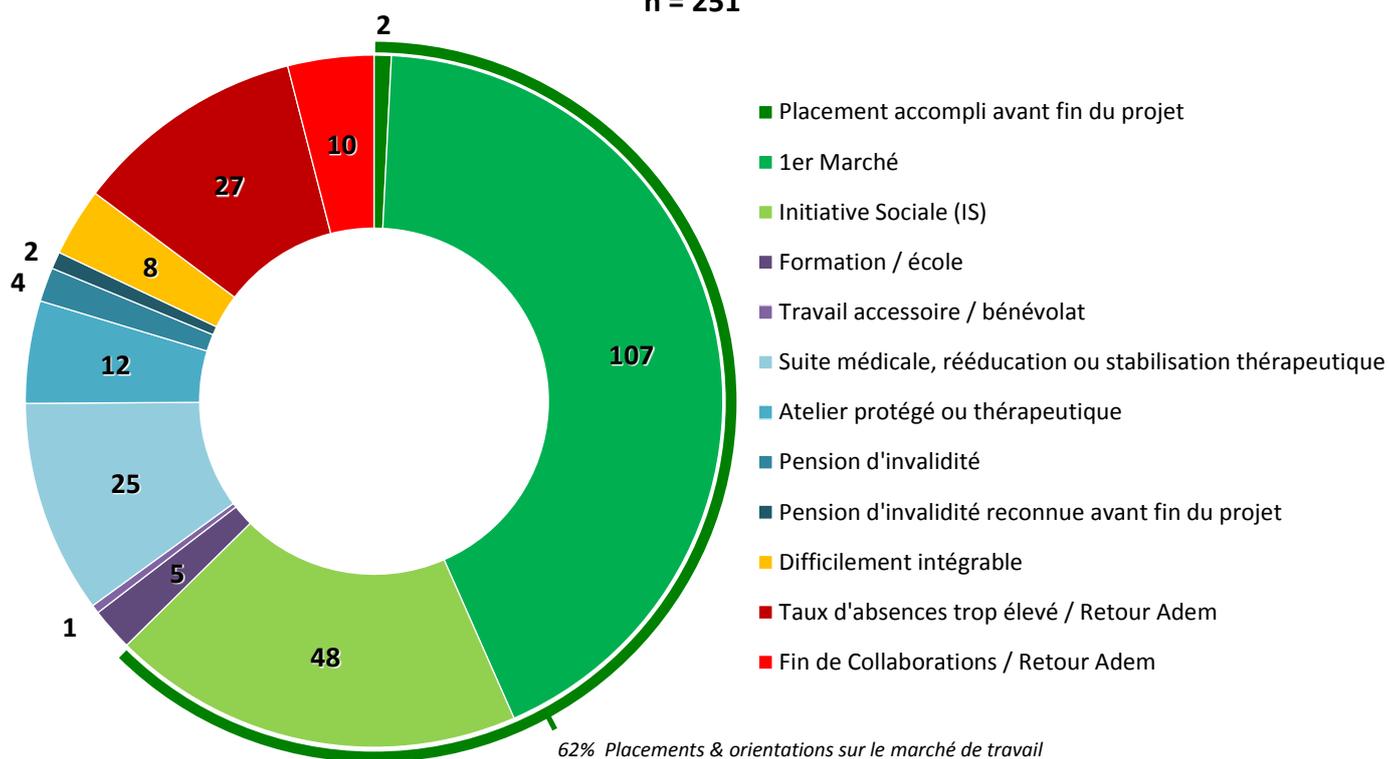
A la fin du parcours, pour chaque personne il est établi une fiche d'évaluation qui décrit leurs capacités et aptitudes et qui intègre des recommandations concernant leur orientation que ce soit vers le marché de l'emploi ordinaire, vers une initiative sociale, un atelier protégé ou vers d'autres mesures adaptées à leur situation.

251 personnes ont participé à ce projet en 2018. Durant le parcours d'évaluation, seulement 14 personnes ont arrêté le projet avant le terme prévu, dont 2 personnes qui ont intégré le marché de travail et 2 qui sont entrées en pension d'invalidité avant la fin du projet. 94 % ont participé jusqu'à la fin du parcours. 3 participants ont pu effectuer un stage de professionnalisation. Après les 8 semaines, 107 personnes ont été orientées vers le 1<sup>er</sup> marché de travail et 48 personnes vers une initiative sociale.

À partir de 2019 le projet pilote COSP-HR est reconduit comme projet définitif.

## Orientation des participants - projet COSP-HR

n = 251



### C. Activités accessoires

En ce qui concerne les activités accessoires entreprises par le COSP au cours de l'année 2018, il est à noter que le COSP s'est doté d'un programme informatique destiné à faciliter la gestion financière et budgétaire de l'association. Après une phase d'implémentation au cours du dernier trimestre 2018, le logiciel sera opérationnel à partir de janvier 2019. Le COSP a entrepris les premières démarches en vue de se mettre en conformité en matière de protection des données personnelles suivant la réglementation du RGPD.

Une série d'échanges ont été organisés avec des associations ou institutions partenaires. C'est ainsi que des rencontres ont eu lieu avec des représentants de certaines Initiatives sociales, des services de l'ADEM, l'Agence pour la Transition vers une Vie autonome, l'Université de Luxembourg etc.

En collaboration avec le CHNP, le COSP a organisé des formations continues au profit de son personnel encadrant. De même certains collaborateurs ont pu participer à des formations continues en relation avec leur domaine professionnel (p. ex: des cours sur la sécurité au travail, travail avec la débroussailleuse, le taille-haie, formation « Aids-Preventioun » e.a.).

Dans le cadre du projet JOBELO il a été réalisé, avec le soutien de l'ADEM, un premier projet ciblé avec des entreprises du secteur du bâtiment et un autre projet en collaboration avec une entreprise du secteur de la restauration collective. Vu le nombre de jeunes

demandeurs d'emploi qui ont pu trouver un emploi grâce à ce dispositif, les résultats ont été très encourageants dans les deux cas.

C'est également dans le contexte du projet JOBELO, que le COSP a collaboré comme organisme expérimentateur à l'élaboration du Référentiel des Compétences transversales pour l'Évaluation et le Certification (RECTEC). C'est dans le cadre de ce programme européen que des séances de formation spécifiques ont été élaborées et mises en place par les formateurs du COSP. Ces séances ont été suivies par des chercheurs de l'Université de Luxembourg à des fins de recherche scientifique et les résultats ont pu être présentés lors de rencontres transnationales à Liège et à Paris.

A Lintgen l'aménagement d'une salle de formation polyvalente, équipée d'ordinateurs portables, a pu être achevé. La mise en place et l'organisation du nouvel atelier « Logistique et administratif » ont été poursuivies. Il est à noter que pour le site de Lintgen, des investissements supplémentaires seront nécessaires à l'avenir afin de parachever certains locaux au rez-de-chaussée.

Par ailleurs, un audit de sécurité du site de Lintgen a été effectué et la mise en œuvre des recommandations qui en ressortent, est à l'agenda pour l'année 2019.

A Differdange, il a été effectué un audit sur la sécurité du bâtiment dans lequel le COSP est installé. Par la suite, il est sorti d'une entrevue avec la Fondation Léierbuud et le bourgmestre de la ville que le COSP pourra continuer à occuper les lieux pendant les dix ans à venir. En accord avec le MTEESS, les partenaires ont trouvé une solution qui permettra de mettre les locaux et les installations électriques en conformité au niveau de la sécurité et de la protection-incendie.